



# Cercle Arcachonnais de Pêche Sportive

## CONCOURS TOUS POISSONS / SPECIAL DAURADE ROYALE

**SAMEDI 13 JUIN 2020**

COMITÉ D'ORGANISATION	Commission Bassin
CONTRÔLE	NINARON
COMMUNICATION	VHF CANAL 77
HORAIRES DES MARÉES	Pleine mer : 12H05      Basse mer : 05H29      Coefficient : 42
BRIEFING	Néant
DÉPART	A partir de 06H00 Rassemblement sortie du port. Départ au signal du bateau NINARON à 06H00
ARRIVÉE	à partir de 12H00
PESEE - siège du CAPS	12H15    Heure limite de présentation : 12H45
ENGAGEMENT	Avant le 11 Juin 2020
DROITS D'INSCRIPTION	Membres 10€ Invité 25€ dans la limite de 2 concours/an (au-delà, adhésion annuelle obligatoire)
CONSTITUTIONS DES ÉQUIPES	Individuel
ZONE DE PÊCHE	Bassin, Lagune au Sud, Bouée du CNRS et Bouée d'Atterrissage. Pêche interdite sous peine d'élimination dans les zones de baignade et zone des corps-morts
RÈGLES DE PÊCHE	Pêche en dérive, mouillage autorisée (boule de mouillage obligatoire), matériel de pêche conforme à la réglementation des affaires maritimes. (12 hameçons max. par bateau)
RÈGLES DE SÉCURITÉ	Le concours pourra être annulé par le CAPS (raisons météo, sécurité) et sera annoncé sur le Canal 77 <b>Chaque skipper est responsable de son bateau, de son équipage et il est maître de ses décisions.</b>
POISSONS PRIS EN COMPTE	Tous Poissons (suivant tableau)
ATTRIBUTION DES POINTS	1 point par gramme x coefficient suivant tableau
PESÉE, CLASSEMENT	Par bateau : poids total divisé par le nombre de pêcheurs Prix spécial daurade royale : poids total de daurades divisé par le nombre de pêcheurs. Le gagnant ne participe pas au classement général.
REMISE DES PRIX	Au siège du CAPS à l'issue de la pesée à partir de 12h45 à 13h00
JURY	Bruno FANARA, Président du CAPS



# Cercle Arcachonnais de Pêche Sportive

Membres de la Commission Pêche Bassin présents

COEF. 5	COEF. 2
BAR	Tous poissons*autres que indiqués en Coef.5 Raies balistes interdites
BAR MOUCHETE	
DAURADE ROYALE	
LIEU	
LOTTE	
MAIGRE	
MERLU	
ROUGET	
SAUMON	
SOLE	
TURBOT	

**RAPPEL DE LA NOUVELLE REGLEMENTATION !**

- **BAR COMMUN = 2 POISSONS à la maille /pêcheur**

***Pensez à couper la nageoire caudale inférieure des poissons avant le débarquement de celui-ci.***